

Communiqué de Presse

Bureau du Commissaire aux droits de l'homme

Unité de communication

Réf: 469f10

Tél. +33 (0)3 88 41 35 38

Fax +33 (0)3 90 21 50 53

Internet: www.commissioner.coe.int

e-mail: press.commissioner@coe.int



47 Etats membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
«L'ex-République
yougoslave de
Macédoine»
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

Allégations de torture : des enquêtes sérieuses s'imposent

Strasbourg, 09.06.2010 - Pendant la « guerre contre la terreur », les grands principes des droits de l'homme ont été bafoués – y compris en Europe –, faisant des milliers de victimes, dont beaucoup étaient totalement innocentes. Il est urgent de réparer les dégâts et de prendre des mesures pour empêcher de telles atteintes aux droits de l'homme de se reproduire » a affirmé le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, Thomas Hammarberg, en publiant aujourd'hui un nouveau [commentaire](#).

« Le nouveau Gouvernement britannique a pris une mesure importante pour prévenir la torture en autorisant un juge à enquêter sur les allégations selon lesquelles des fonctionnaires britanniques se seraient rendus complices de mauvais traitements de suspects détenus par les Etats-Unis, le Pakistan et d'autres pays.

L'enquête britannique – qui doit être approfondie, complète et aussi ouverte que possible – comptera beaucoup car, si elle est bien menée, elle pourrait servir d'exemple à d'autres pays. »

Le Commissaire souligne le besoin de clarifier d'autres cas, notamment dans « l'ex-République yougoslave de Macédoine », en Pologne, Roumanie et Suède. « Malgré les efforts entrepris jusqu'ici, il est crucial que les états respectent leurs obligations en matière de droits de l'homme d'enquêter efficacement sur les accusations plausibles de torture et autres mauvais traitements. »

Une enquête juste et approfondie est possible sans mettre en danger le cœur du système de renseignement. L'enquête des autorités canadiennes dans l'affaire Maher Arar – un ressortissant canadien qui a été pris pour une autre personne, arrêté dans un aéroport des Etats-Unis, remis à la police syrienne et gravement torturé – est exemplaire par la façon dont a été menée.

« Une action efficace est nécessaire pour prévenir et punir les actes terroristes » a affirmé le Commissaire. « L'erreur tragique dans l'après 11 septembre n'a pas été la détermination à réagir mais les méthodes choisies : il ne faut pas combattre le terrorisme en employant des moyens terroristes. »

Contact presse au bureau du Commissaire :

Stefano Montanari, +33 (0)6 61 14 70 37; stefano.montanari@coe.int